

ADHÉSION 2020 AU VIEUX BOUCAU SURF CLUB

NOM : _____ PRENOM : _____
Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____
Adresse postale complète : _____

Tél : _____ et _____
E-mail 1 : _____
E-mail 2 : _____
Personne à prévenir en cas d'urgence : _____
Tél 1 : _____
Tél 2 : _____

Cadre réservé au club :
n° licence : _____
informations règlement : _____

L'obtention d'une licence d'une fédération sportive est subordonnée à la présentation d'un certificat médical. Le certificat médical est valable 3 ans. Les deux années qui suivent la délivrance du certificat médical, il suffit de nous transmettre uniquement le questionnaire santé (cf page 2)

// Adhésion SANS entraînement (entourez votre choix)

→ **CARTE MEMBRE 30€** = elle vous permet de profiter du club, sans être licencié auprès de la Fédération Française de Surf

→ **LICENCE FÉDÉRALE** souscrite auprès de la Fédération Française de Surf

- **SPORTIVE 50€** = elle est délivrée à toute personne souhaitant participer à la vie associative du club. Elle offre ainsi suivant les structures la possibilité de bénéficier de locaux, de prêts de matériels, de participer à différentes manifestations festives...

- **COMPETITION 60€** = elle est obligatoire pour toute personne souhaitant participer aux compétitions fédérales. Elle permet à son titulaire d'être classé dans le Classement National Fédéral de la discipline concernée.

- **EDUCATEUR 60€** = Elle est directement délivrée par la FFS, à toute personne responsable d'une structure privée labellisée par la FFS, ou exerçant la profession d'éducateur dans une telle structure.

La Fédération Française de Surf s'est engagée dans un processus de dématérialisation de ses Licences Sportives, Compétitions, Educateurs et Dirigeants. Chaque licencié à la FFSURF reçoit directement sur son adresse mail, sa licence fédérale sous forme électronique. La Fédération Française de Surf a souscrit auprès du cabinet d'assurance Allianz des garanties d'assurance de personne. En tant que licencié à la FFS, la licence fédérale inclut une garantie d'assurance couvrant les risques de Responsabilité Civile et de garanties individuelles accidents à l'occasion de la pratique du surf et de ses disciplines associées telles que le longboard, le tandem, le bodyboard, le bodysurf, le skimboard, le kneeboard, le towin, le stand up paddle, le dropknee et le winchsurfing. Toute personne souhaitant bénéficier de garanties supplémentaires et facultatives (contrat Garanties des Accidents de la Vie...), pourra trouver au sein des Clubs et Ecoles des formulaires à la souscription des options complémentaires facultatives lui permettant de souscrire de telles garanties. Et pour + d'infos www.surfinfrance.com

// Adhésion AVEC ENTRAINEMENTS (entourez votre formule choisie)

Tous les tarifs indiqués ci-dessous **incluent la licence FFS**

AGE	PÉRIODE	FRÉQUENCE	TARIFS	Nbr de places
De 6 à 9 ans	7 mois 1 ^{er} cours Dimanche 5 Avril 2020	2 cours par semaine	280 euros	16
De 10 à 13 ans	8 mois 1 ^{er} cours Mercredi 11 Mars 2020	2 cours par semaine	320 euros	16
De 14 à 17 ans	9 mois 1 ^{er} cours Mercredi 11 Mars 2020	2 cours par semaine	360 euros	16
Adultes	7 mois 1 ^{er} cours Mardi 7 Avril 2020	1 cours par semaine	195 euros	16

// Autorisation parentale – pour les mineurs

Je soussigné(e) _____ père /mère
/tuteur légal autorise mon enfant _____ à participer aux activités encadrées
par les moniteurs du Vieux Boucau Surf Club. En cas d'urgence, je les autorise à
pratiquer toute intervention jugée nécessaire pour son état de santé.

Fait à _____ Le _____

Signature + mention « lu et approuvé »

Feuille d'adhésion à compléter et à renvoyer avec votre règlement à

l'adresse suivante : Vieux Boucau Surf Club, BP 42 Plage des Sablères,
40480 Vieux Boucau

Règlement :

- Par chèque à l'ordre du Vieux Boucau Surf Club
- ou par virement bancaire, RIB à demander par mail info@surfclub-vieuxboucau.com

Informations et réseaux sociaux:

Tél : 05 58 48 29 33

Email : info@surfclub-vieuxboucau.com

Site internet : www.surfclub-vieuxboucau.com

Facebook :

<https://www.facebook.com/VIEUXBOUCAUSURFCLUB/>

<https://www.facebook.com/groups/42758928383/>

Instagram : <https://www.instagram.com/VieuxBoucauSurfClub/>

RÈGLEMENT INTERIEUR du Vieux Boucau Surf Club

Le Vieux Boucau Surf Club, affilié à la Fédération Française de Surf (FFS), est une association de loi 1901. **RESPECT, CONVIVIALITE AVEC TOUS** / Respect de l'environnement, Respect des horaires, Respect du Matériel, Respect du Local, Respect des Adultes, Respect des règles de la pratique Surf. Tout manquement sera sanctionné.

Art 1 : Inscription Toute inscription dans la structure du VBSC se fera à partir du formulaire d'inscription en première page du dossier « adhésion 2020 » qui devra être dûment complété par les parents ou le tuteur légal s'il s'agit d'un mineur, ou par la personne intéressée s'il s'agit d'une personne majeure.

Art 2 : Annulation, absences En cas de mauvaises conditions météorologiques (manque de vagues, mer trop forte, pollution...) les cours qui ne pourront pas être effectués dans le cadre du forfait souscrit ci-contre seront, en accord avec les stagiaires : remplacés par des activités de substitution si possible (sport collectif, dvd surf, sauvetage côtier, skate ...). Le sportif est prié de se présenter aux cours pour lequel il est inscrit. Un cours manqué ne peut être ni remplacé ni remboursé. Les parents, tuteur ou personnes concernées doivent prévenir l'éducateur en cas d'absence ou de problèmes particuliers liés à la pratique.

Après trois absences consécutives non justifiées aux entraînements, le responsable sportif se donnera le droit de refuser l'élève au quatrième cours même si la participation a été payée. Un compétiteur qui ne se présente pas à une compétition où il a été inscrit par avance et à sa demande, se devra de rembourser le montant de l'inscription et s'inscrira à la compétition suivante par ses propres moyens.

Art 3 : Responsabilité de la structure Les sportifs seront pris en charge par la structure du VBSC et donc sous la responsabilité des éducateurs de celle-ci un quart d'heure avant le début de leur cours d'enseignement. Ils seront à nouveau sous la responsabilité de leurs parents ou tuteur un quart d'heure après la fin de la prestation concernée. La responsabilité civile de la structure du VBSC concernant ses sportifs cesse en dehors de ces heures, dans les délais décrits ci-dessus. Les parents devront avant de laisser leur enfant dans la structure du VBSC, s'assurer que la prestation prévue a bien lieu. Les parents, tuteur ou personnes concernées doivent prévenir l'éducateur en cas d'absence ou de problèmes particuliers liés à la pratique.

Art 4 : Assurance Toutes les personnes inscrites dans la structure du VBSC se verront systématiquement délivrer une licence fédérale, incluant notamment des garanties en Responsabilité Civile, en Individuelle Accident, Assistance et Recours, dans les modalités sont décrits dans le contrat Allianz à disposition des parents ou tuteurs légaux. CF contrat sur le site de Fédération Française de Surf : www.surfingfrance.fr.

Art 5 : Engagement de la structure du VBSC Dans le cadre du forfait choisi, la structure du VBSC s'engage à respecter la Charte de qualité du Label « Ecole Française de Surf » en termes de qualité d'accueil, d'enseignement, d'encadrement et de sécurité.

Art 6 : Engagement des adhérents En s'inscrivant dans la structure du VBSC les surfeurs mineurs et leurs parents acceptent les risques liés à la pratique du Surf dans les conditions normales de pratiques. Les sportifs s'engagent à prévenir la structure des éventuels changements de coordonnées ou de domicile.

Art 7 : Autorisation de prise de vue Dans le cadre de ses activités, l'association VBSC peut être amenée à prendre des photos et des vidéos de votre enfant. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo, nous vous remercions de joindre une lettre indiquant votre refus.

Signature :

Ce questionnaire permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attester, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.